

## **Il est temps de mettre fin à la retraite obligatoire, affirme le corps professoral universitaire du Nouveau-Brunswick**

Fredericton, le 20 mars 2007. – Le Groupe de travail sur l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick a publié son troisième rapport dans lequel il recommande au gouvernement provincial de réévaluer la question de la retraite obligatoire. La Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick inc. (FAPPUNB) appuie cette recommandation.

« Les lois sur la retraite obligatoire ont une incidence sur notre capacité de pourvoir en personnel les salles de classe de nos universités », affirme le président de la FAPPUNB, M. Jack Vanderlinde. « Le nombre de jeunes universitaires disponibles est insuffisant. Pour remédier à la pénurie, de plus en plus de professeurs à la retraite sont invités à envisager le travail à temps partiel ou à forfait. »

En effet, l'Enquête sur la population active menée par Statistique Canada, *Les enseignants : tendances de 1999 à 2005*, indique que le nombre de professeurs d'université âgés de 55 ans et plus qui travaillaient en 2005 était plus élevé qu'il y a sept ans. En outre, ces professeurs représentaient la part du personnel à temps partiel qui connaissait la croissance la plus rapide.

« Afin d'être en mesure de former du personnel hautement qualifié, ce qui est essentiel pour stimuler la croissance économique, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit recruter les meilleurs éducateurs de la province et les maintenir en poste dans ses salles de classe. Faire des offres d'emploi à temps partiel ou à forfait aux professeurs n'est pas une mesure incitative. Il ne s'agit que d'une solution temporaire. Abolir la retraite obligatoire constitue la meilleure façon de maintenir en poste le personnel qualifié et de remédier à la pénurie aiguë à laquelle devront faire face nos universités dans un avenir rapproché. »

En juin 2005, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déposé un projet de loi en vue de bannir la retraite obligatoire à l'âge de 65 ans. Le projet n'a pas encore été adopté.

Les gouvernements de l'Alberta, du Manitoba, du Nunavut, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont tous interdit la retraite obligatoire. Le gouvernement de l'Ontario leur a tout récemment emboîté le pas en apportant, le 12 décembre 2006, une modification à son *Code des droits de la personne*.

La Fédération espère que le gouvernement du Nouveau-Brunswick se joindra sous peu à ces huit administrations canadiennes pour enfin rendre illégal le fait d'obliger les professeurs à prendre leur retraite à l'âge de 65 ans.

- 30 -

Fondée en 1973, la **Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick** (FAPPUNB) représente les intérêts de plus de 1200 membres des corps professoraux à l'**Université St. Thomas** (Fredericton), à l'**Université Mount Allison** (Sackville), à l'**Université de Moncton** (Edmundston, Moncton et Shippagan) , et à l'**Université du Nouveau-Brunswick** (Fredericton et Saint John).